

PLAN : M.A.C Acteur Prévention Secours (APS) - Intervenant de l'Aide et du Soin à Domicile (ASD) -

CADRE RÉGLEMENTAIRE

« L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du salarié. (Article L. 4211-1 du code du travail) Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation adaptée.

PUBLIC CONCERNÉ

Intervenant du secteur de l'aide et du soin à domicile titulaire du Certificat APS (ou anciennement CPS)

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Retour d'expérience
- + Echanges de pratiques
- + Actualisation de la formation
- + Le rôle de l'acteur prévention secours
- + Révision sur les différentes méthodes de travail sécurisantes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- + Exposés interactifs
- + Présentation des techniques par les participants (échanges de pratiques)
- + Démonstration pratique et ajustement par le formateur
- + Ateliers d'apprentissage des gestes de premiers secours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Supports visuels (ordinateur et vidéo projecteur)
- + Tableau papier et tableau blanc
- + Lit médicalisé
- + Fauteuil roulant
- + Matériel de simulation dont mannequins
- + Défibrillateurs automatisés externes

INTERVENANT

Formateur professionnel à jour de formation continue, certifié par l'INRS pour la formation d'Acteur Prévention Secours de l'Aide et du Soin à Domicile

DURÉE

1 jour - 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

ÉVALUATION & VALIDATION

Un nouveau certificat sera délivré au participant ayant assisté à l'ensemble de la formation et ayant fait l'objet d'une évaluation favorable lors des différentes phases. Le certificat est valable 24 mois, une séance de maintien et d'actualisation des compétences (M.A.C) est obligatoire, à raison d'une journée tous les 2 ans.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- + D'être acteur de la prévention des risques liés à son métier
- + Mettre en place des méthodes sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée
- + D'adopter un comportement adapté en cas d'accident

Renseignements & Inscriptions

crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr

 04 77 59 39 72

Fiche d'inscription - [ici](#) -

ORGANISATION AVEC
SYSTÈME QUALITÉ
CERTIFIÉ PAR DNV GL
= ISO 9001 =

croix-rouge française 

PROGRAMME DÉTAILLÉ

PROGRAMME DE FORMATION : 7 HEURES

ACCUEIL ET PRÉSENTATION

PARTIE 1 : RETOUR D'EXPÉRIENCE

- + Actions mises en place par l'intervenant à domicile
- + Echanges de pratiques

PARTIE 2 : ACTUALISATION DE LA FORMATION

- + Mise à jour des nouvelles recommandations
- + Adaptation du programme depuis la dernière formation

PARTIE 3 : LE ROLE DE L'ACTEUR PREVENTION ET SECOURS

- + Rappel sur la démarche préventive (compétence 1)
 - Analyser et agir sur les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée
- + Rappel sur l'action attendue de l'intervenant à domicile face à une situation d'accident (compétence 2)
 - Réaliser une protection adaptée
 - Examiner la(les) victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie
 - Révision des gestes

PARTIE 4 : RÉVISION SUR LES DIFFÉRENTES METHODES DE TRAVAIL SÉCURISANTES

- + Techniques de manutention des personnes

Tout au long de cette journée, des évaluations seront réalisées pour valider les compétences 1 et 2 de la formation Acteur Prévention Secours de l'Aide et du Soins à Domicile.

